



**PAYS de
BÉARN**

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

ID : 064-200079051-20250117-D04_20250117-DE



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn
Séance du 17 janvier 2025**

Date de la convocation : 10 janvier 2025

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABE, Valérie DEJEAN, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Didier LARRAZABAL, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Monique MOULAT, Michel OLIVE, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Didier REY, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Nadine BARTHE, Jean-Patrick BAZILE (a suppléé Jean-Yves COURREGES), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Fabienne COSTEDOAT DIU (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Marie-Claire NÉ), Christian LECHIT (a suppléé Jean-Simon LEBLANC), Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR), Michel MINVIELLE (a suppléé Marc DUFAU), Maryse PAYBOU (a suppléé Marlène LE DIEU DE VILLE).

Etait représenté :

François BAYROU a donné pouvoir à Jean-Louis PERES.

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Arnaud JACOTTIN, Emmanuel HANON, Philippe LALANNE, Isabelle LAHORE, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Martine RODRIGUEZ.

Etaient absents :

Michel BERNOS, Josy POUEYTO.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES

**N°4 – PROJET DE REDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE ET DE
VALORISATION DU CIEL ETOILE : ENGAGEMENT DU PAYS DE BEARN
DANS UN PROJET DE COOPERATION EUROPEENNE - POCTEFA**

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Mesdames, Messieurs,

Dès la fondation du Pays de Béarn, les intercommunalités membres ont affirmé leur volonté de s'ouvrir vers l'extérieur pour bâtir de nouvelles coopérations territoriales sur des projets de développement, ayant vocation à rayonner à plus grande échelle. Dans ce cadre, le Pays de Béarn peut être chef de file ou partenaire (associé et bénéficiaire) de différents projets inscrits dans les programmes européens, en cohérence avec la mise en œuvre de sa feuille de route.

C'est dans cette approche que s'inscrit le projet de réduction de la pollution lumineuse et de valorisation du ciel étoilé, émanant de la démarche « *La Nuit sous un autre Jour* » conduite pendant 3 ans par le Pays de Béarn. Celle-ci avait abouti à la réalisation d'une charte de bonnes pratiques de l'éclairage et l'organisation de 16 événements à destination des habitants.

Aujourd'hui, les intercommunalités du Béarn souhaitent poursuivre cette démarche et l'intégrer dans leurs politiques publiques (Plan climat-air-énergie territorial, stratégies touristiques, dispositif « *Territoire engagé pour la nature* », plan biodiversité, Schéma de cohérence territoriale...).

En parallèle, le travail conduit par Pays de Béarn a permis d'intégrer une dynamique collective plus large partagée par une trentaine d'acteurs impliqués sur ce sujet, à l'échelle pyrénéenne et transfrontalière (Communauté de communes Couserans Pyrénées, Principauté d'Andorre, Generalitat de Catalunya, Syndicat Mixte du Pic du Midi, Parc National des Pyrénées, Parc Naturel Régional Pyrénées Ariégeoises, syndicats d'énergie, observatoires de Sabarat, du Val de Sos...).

Parmi ces acteurs, certains souhaitent aller plus loin, en proposant de bâtir un projet dans le cadre du Programme européen de Coopération Transfrontalière Espagne – France – Andorre (POCTEFA), visant à développer :

- Des actions de sensibilisation et d'éducation du grand public,
- De la recherche et des outils de suivi de la pollution lumineuse ses impacts sur la biodiversité,
- Un positionnement et des coopérations internationales,
- Des solutions d'éclairage,
- Une offre de tourisme nocturne.

Le Pays de Béarn est ainsi invité à se positionner sur ce projet, en candidatant au second appel à projets du programme POCTEFA 2021 – 2027, dont le lancement a été programmé en janvier 2025. Le taux de subvention du programme POCTEFA s'élève à 65% de financement FEDER, pouvant soutenir du fonctionnement, de l'équipement et de l'investissement. La durée du projet est de 3 ans.

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1 – Approuver l'engagement du Pays de Béarn, en tant que chef de file, à candidater au second appel à projets du programme POCTEFA 2021-2027 ;**
- 2 – Autoriser Monsieur le Président à engager et signer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à sa mise en œuvre, et à signer tout document afférent ;**
- 3 – Autoriser Monsieur le Président à solliciter des cofinancements complémentaires aux fonds européens du programme POCTEFA.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

ID : 064-200079051-20250117-D04_20250117-DE

